

THEOLOGICUM

Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses

CED - CYCLE DES ÉTUDES DU
DOCTORAT

2024/2025



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Doctorat canonique en Théologie

Diplôme Universitaire Approfondi de Recherche en Théologie
[Diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP]

icp.fr/theologicum/ced

Sommaire

Organisation, contacts	5
Calendrier universitaire	6
Présentation générale	7
Admission et inscription	8
1) Conditions générales d'admission	
2) Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année	
3) Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (D2 à Dn)	
4) Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction	
Scolarité doctorale	11
1) La direction de thèse	
2) Séminaires de recherche	
3) Ateliers de spécialité, ateliers méthodologiques et cours complémentaires	
4) Activités de recherche	
5) Programme et validation de la première année (D1)	
6) Programme et validation des deuxième et troisième années (D2, D3)	
7) Les années complémentaires (D4 à Dn)	
Évaluation de la recherche doctorale	16
1) Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année de D1	
2) L'évaluation à l'issue de l'année de D3	
3) Forme et présentation de la dissertation doctorale	
4) Dépôt de la dissertation doctorale	
5) Soutenance de la thèse	
6) Obtention du titre : publication de la thèse	
Comité de suivi	20
Programmation 2024-2025	21
1) Séminaires de recherche	
2) Ateliers de spécialité	
3) Ateliers de méthodologie	
4) Cours complémentaires	
5) Session de rentrée	
6) Activités de recherche	
Organisation des études	28
1) Respect des règles générales de l'Établissement	
2) Communication administrative	
3) Communication avec l'Envoyeur	
4) Communication académique et pédagogique	
5) Règles académiques générales concernant l'assiduité	
6) Règles académiques concernant le plagiat	
7) Validations, notations, moyennes	
8) Durée maximale de la thèse	

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs	34
1) Exigences	
2) Procédure	
Le diplôme universitaire	35
Conditions financières	36
Sommaire des annexes	38
Annexes	
Annexe 1 : caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription	39
Annexe 2 : Cours et crédits ECTS	40
Annexe 3 : Écoles et Universités-partenaires	41
Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse	42
Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur	45
Annexe 6 : Critères d'évaluation des mentions	46
Annexe 7 : Pôle Langues (FDL)	47
Annexe 8 : Formulaire « Tiers payeur »	48
Annexe 9 : Règlement du Comité de suivi	49
Annexe 10 : Règlement du Collège doctoral de l'ICP	51

Organisation, contacts

Direction



Prof. Dr. Grégory WOIMBÉE
Directeur



Prof. Dr. Sophie RAMOND
Directrice-adjointe

Secrétariat

Mme Véronique DALLE, Assistante pédagogique

Le secrétariat vous accueille

Lundi, mardi, jeudi : 09 :30 à 13 :00 - 14 :00 à 18 :00

Vendredi : 09 :30 à 13 :00 - 14 :00 à 17 :00

Tél. : +33 (0)1 44 39 52 57

Courriel : ced.theologicum@icp.fr
www.icp.fr/theologicum/ced

Calendrier universitaire

Premier Semestre 2024

6 septembre, 9h - 16h	Journée de rentrée facultaire
24 septembre, 9h30 – 16h	Journée de rentrée du CED 9h30 – 12h : Délégation étudiante 14h – 16h : Rencontre avec la Direction du CED
18 septembre, 9h – 12h	Commission doctorale (session 2)
1er octobre, 11h – 12h	Messe de rentrée et rentrée de la vie étudiante
2 octobre, 14h – 16h	Conseil de direction du CED
14 au 18 octobre	Semaine méthodologique du Collège doctoral
Du 26 octobre au soir au 4 novembre au matin 2024 : vacances de la Toussaint	
20 (à partir de 12h) et 21 (jusqu'à 16h30) novembre 2024	Rencontres Théodoc 2024 à l'Institut Protestant de Théologie (IPT)
3 décembre, 12h	Messe pour la fête patronale de l'ICP
Du 21 décembre au soir au 6 janvier 2025 au matin : vacances de Noël	
17 janvier 10h – 16h	Doctorale œcuménique (IPT, ITO)

Second Semestre 2025

15 janvier, 14h – 16h	Conseil des enseignants du CED
15 janvier, 16h – 18h	Conseil de direction du CED
28 janvier, 12h15	Messe pour la fête de St Thomas d'Aquin
21 janvier	Forum du BDE
Du 15 février au soir au 24 février au matin : vacances d'Hiver	
Du 12 au soir au 28 avril au matin : vacances de Pâques	
21 mai, 14h – 16h	Conseil des directeurs de thèse
22 mai	Date limite de dépôt des projets de recherche D1
11 juin, 9h – 12h	Commission doctorale (Session 1)
13 juin	Cérémonie de remise des diplômes
25 juin, 14h – 16h	Conseil des enseignants du CED
17 septembre, 9h – 12h	Commission doctorale (Session 2)

Présentation générale

Le Cycle des Études du Doctorat (CED) est le 3^{ème} cycle du *Theologicum* – Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Héritier d'une longue tradition de service théologique de l'Église, le CED est né en 1895. Depuis 125 ans, plus de 960 thèses y ont été soutenues. Car telle est la vocation du CED : former des docteurs en théologie qui soient capables de se mettre au service de l'intelligence de la foi et de contribuer à un apport spécifique du christianisme aux grandes questions du temps présent. Ainsi, les docteurs formés au CED sont préparés à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche dans toutes les disciplines de la théologie. Beaucoup d'entre eux sont devenus des figures reconnues, en France et à l'étranger, pour leurs écrits et leurs engagements. Ils ont marqué ou marquent encore leur époque, par la pertinence de leur recherche et l'ouverture de leur pensée en confrontation et en lien avec les débats d'aujourd'hui.

Le CED de théologie est une communauté de recherche et de formation constituées d'enseignants et de doctorants. Les 114 doctorants (en 2023-2024), religieuses et religieux, fidèles laïcs ou ministres ordonnés, viennent du monde entier et enrichissent la recherche par la manière dont la foi chrétienne prend part à la réflexion commune face aux défis des cultures et des sociétés desquelles ils sont issus.

Au sein de l'Unité de recherche « Religion, culture et société » de l'Institut Catholique de Paris, reconnue par l'État français comme Équipe d'Accueil (EA 7403), le CED de théologie apporte une contribution significative au Collège doctoral et participe de son dynamisme. Cette insertion dans une Équipe d'Accueil élargie renforce la dimension interdisciplinaire de la formation et permet d'offrir aux doctorants des possibilités optimales de travail et de recherche, notamment grâce aux bibliothèques exceptionnelles de l'ICP.

Enfin, le CED de théologie appartient à un solide réseau de partenariats internationaux, notamment grâce aux nombreuses conventions de co-tutelle et de co-direction ainsi qu'aux partenariats de recherche dans lesquels il est engagé et qui le lient à de nombreuses universités en France et dans le monde entier, de l'Europe à l'Asie, de l'Amérique à l'Afrique. Au niveau européen, le CED de théologie de l'ICP est membre fondateur du réseau européen [THEODOC](https://uclouvain.be/fr/facultes/theologie/theodoc-repertoire.html)¹.

Les étudiants du CED peuvent se préparer à deux types de diplômes :

- le doctorat canonique en théologie délivré au nom du Saint-Siège, selon les dispositions de la constitution *Veritatis Gaudium*,
- un diplôme universitaire de recherche en théologie (DUART), qui est un diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

¹ <https://uclouvain.be/fr/facultes/theologie/theodoc-repertoire.html>

Admission et inscription

1) Conditions générales d'admission

L'étudiant qui désire s'inscrire en première année de doctorat (D1) doit avoir accompli un cursus complet d'études fondamentales et spécialisées en théologie, sanctionné dans les Universités de droit pontifical et les Facultés ecclésiastiques par la licence canonique en théologie (*STL*) et avoir obtenu au moins la mention « Bien » (*Cum laude probatus*). Une mention inférieure à « Bien » ne permet pas que la candidature soit retenue. Toutefois, sur la base de la législation canonique en cours, la Commission doctorale de la Faculté peut être saisie par la Direction du CED en vue d'attribuer une équivalence pour un diplôme dont le niveau est reconnu comparable au master à la licence canonique en théologie avec une mention « Bien ».

Pour les candidats souhaitant mener une recherche en Écriture sainte, la connaissance du grec et de l'hébreu doit être de niveau équivalent au niveau de la 2^{ème} année de l'Ecole des langues orientales anciennes ([ELCOA](#) ² du *Theologicum*) à la première inscription en doctorat. Le cas échéant, il faudra faire précéder l'entrée en doctorat par une année intensive de langues bibliques à l'[ELCOA](#). Le niveau 3 doit être acquis dès les premières années, s'il n'est pas certifié à l'entrée.

Pour les candidats non-francophones, le niveau **C1** en Français est exigé (sur la base d'une attestation officielle délivrée par l'Institut de Langue et de Culture Françaises ([ILCF](#)³) de l'ICP ou par une autorité reconnue par les règlements français). Il est possible de faire un test de niveau de français à l'[ILCF](#). Si le niveau n'est pas le niveau C1, l'entrée en doctorat pourra être différée le temps que ce niveau soit atteint (ces études peuvent être menées à l'[ILCF](#)). Aucune inscription ne peut être définitive sans que le niveau C1 en français soit confirmé.

Enfin, le candidat doit être capable de lire des ouvrages scientifiques au moins dans une langue vivante de rayonnement international autre que le français (allemand, anglais, espagnol, italien), ce qui sera vérifié à l'occasion de l'entretien d'inscription. Si tel n'était pas le cas, le candidat pourrait avoir à suivre un cours d'initiation à la lecture théologique dans une de ces quatre langues selon la langue originale du corpus de sa thèse.

² <https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/decouvrez-licp/facultes-et-instituts/ecole-des-langues-et-civilisations-de-lorient-ancien-elcoa-1>

³ <https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/decouvrez-licp/facultes-et-instituts/ilcf-institut-de-langue-et-de-culture-francaises>

2) **Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année**

Une pré-inscription doit être faite au cours de l'année qui précède l'entrée en scolarité doctorale : communication des pièces énumérées ci-dessous via SesamiCP ⁴ ; obtention d'une pré-inscription signée par le Directeur du CED ou son représentant.

Le dossier d'admission d'une première inscription comprend les documents suivants :

Pour tous les candidats :

- photocopie certifiée conforme de la Licence canonique (*licentia canonica docendi*) avec précision de la spécialité ; la mention doit clairement apparaître (la mention bien - *cum laude probatus* - au moins est requise),
- relevé des enseignements et séminaires suivis en 2^{ème} cycle de théologie, ainsi que le relevé des notes obtenues,
- un *curriculum vitae* détaillé, précisant notamment la date et le lieu de l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) ; la date et lieu de la première inscription dans l'enseignement supérieur ; les dates et lieux des titres obtenus en théologie et/ou sciences bibliques,
- une pièce d'identité valide,
- une lettre de motivation (environ 1 page rédigée en français),
- une note brève de présentation du projet de recherche et de thèse, en quelques pages rédigées en français, selon le cadre précisé en annexe 1.

Pour les prêtres et les religieux(ses) :

- l'accord écrit du Supérieur ou de l'Ordinaire,
- une attestation de prise en charge financière (annexe 8).

Pour les candidats non-francophones :

- l'attestation du niveau atteint en langue française.

Pour les candidats s'engageant dans une recherche doctorale en Écriture sainte :

- l'attestation des niveaux en langues bibliques.

L'inscription administrative se fait en suivant les étapes d'inscription sur la plateforme SesamiCP. L'inscription administrative est complète lorsque le candidat s'est présenté au Secrétariat Universitaire (SU) de l'ICP pour régler les formalités administratives et financières et obtenir sa carte d'étudiant de l'Institut Catholique de Paris donnant notamment accès aux Bibliothèques de l'ICP. Les inscriptions sont normalement closes le 30 septembre.

L'inscription académique, qui rend l'inscription définitive, est faite lors d'un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant au plus tard durant le mois de septembre. Au cours de cet entretien, qui porte notamment sur le projet de recherche, un contrat d'études est défini, signé par le Directeur et transmis au candidat. Toute modification de ce contrat d'études devra recevoir l'accord du Directeur du CED.

⁴ <https://www.sesamicp.fr>

3) Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (D2 à Dn)

Lorsqu'ils ont validé leur année (voir « scolarité doctorale », page 11), les doctorants de D2 à Dn doivent s'inscrire chaque année à l'invitation de la direction (D2-D5), après l'obtention de l'accord de la Direction du CED. L'inscription en D6 est conditionnée par l'acceptation du Conseil du Collège Doctoral de l'ICP (voir « scolarité doctorale », n° 7). L'inscription se fait en suivant les étapes d'inscription sur la plateforme SesamICP. Elle s'accompagne de l'établissement d'un contrat d'étude avec le directeur du CED, éventuellement dans le cadre d'un entretien. Le contrat d'études précise la reconduite de l'inscription en atelier de spécialité, le choix d'un séminaire et le choix des colloques, journées d'étude, et tout autre cours de la faculté, auxquels le doctorant peut participer, et, le cas échéant, à l'inscription dans divers cours de langues.

Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur ou son représentant.

4) Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction

Dans le cadre des accords signés avec des Universités françaises et étrangères, le CED développe des partenariats qui permettent aux étudiants d'obtenir, à partir de la même thèse, un titre canonique reconnu par le Saint Siège et un titre délivré par une Université d'État.

Des conventions en vue de thèses conjointes ont été établies avec diverses institutions ⁵: l'École doctorale « Mondes antiques et médiévaux » (ED 1-022) de la Sorbonne Université, la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse, l'Institut de théologie orthodoxe Saint Serge et l'Institut Protestant de Théologie à Paris, la Faculté de théologie de l'Université Laval à Québec, le département de théologie de l'Université de Montréal, la Faculté de théologie de l'Université catholique de Leuven, la Faculté de théologie de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Yaoundé. Dans le cadre de l'accord de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403) une convention a été établie avec l'Université de Lorraine (École doctorale Fernand Braudel - ED 411).

La décision d'une co-tutelle (avec une université hors de France) ou d'une co-direction ou co-tutelle (avec une université française ou une université pontificale hors de France) se détermine à l'issue de la première année ou, au plus tard, au cours de la deuxième année de la scolarité doctorale.

Il revient au doctorant de procéder, chaque année, à son inscription auprès de l'Université-partenaire concernée et d'en régler les frais. Il est possible que l'Université-partenaire demande au doctorant de suivre un cursus spécifique. Il est de la responsabilité du doctorant d'avoir un contact régulier avec son directeur/co-promoteur de l'Université-partenaire ⁶ et de lui faire part régulièrement de l'avancement de ses travaux. Chaque année, le doctorant doit organiser une rencontre tripartite réunissant les deux directeurs avec lui. Si cette rencontre s'avérait impossible à organiser, le doctorant devrait en informer le Directeur du CED.

⁵ cf. annexe 3 pour les informations détaillées

⁶ cf. « Charte de la thèse »

Scolarité doctorale

La scolarité doctorale est organisée autour de quatre pôles :

- La direction de thèse,
- la participation à des séminaires de recherche,
- la participation à des ateliers de spécialité et à des ateliers méthodologiques, éventuellement à des cours complémentaires dans la spécialité de la thèse ou à l'apprentissage d'une langue liée au corpus de recherche,
- la participation à des activités de recherche : sessions, colloques, doctorales, à une équipe de recherche et des travaux interdisciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral et des activités du *Theologicum*, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

1) La direction de thèse

A l'entrée en D1, un directeur de thèse est nommé par la direction du CED, avec l'accord des deux parties, pour accompagner l'étudiant dans ses recherches et dans la rédaction de son argument de thèse en D1 puis de sa thèse par la suite. Les relations entre le doctorant et le directeur de thèse sont régies par la Charte de la thèse⁷ du Collège doctoral.

Le directeur de thèse est normalement habilité à diriger des recherches selon les règles canoniques. A défaut, il est supervisé par un enseignant-chercheur référent.

Les directeurs de thèse du CED de théologie sont :

En Études bibliques : **Pr. Dr. Sophie Ramond, Pr. Dr. Béatrice Oiry, Dr. Christophe Raimbault**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Régis Burnet** (UCL, Louvain), le **Dr. HDR Jean-Claude Reichert**, et le **Pr. Dr. Katell Berthelot** (CNRS – Aix-Marseille Université).

En théologie dogmatique, fondamentale et patristique : **Pr. Dr. Gilles Berceville, Pr. Dr. Sylvain Brison, Pr. Dr. Xavier Gué, Pr. Dr. Denis Hétier, Pr. Dr. Vincent Holzer, Pr. Dr. Marie-Caroline de Marliave, Pr. Dr. Arnaud Montoux, Dr. David Sendrez, Pr. Dr. Jean-Louis Souletie, Pr. Dr. Anne-Sophie Vivier-Muresan et Dr. Charbel Maalouf, Dr. Dominique Waymel, Pr. Dr. Grégory Woimbée**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Brigitte Cholvy** (Pr. Honoraire de l'ICP), **Pr. Dr. François Moog** (Institut Catholique de Toulouse), et le **Dr. Pierre Diarra** (Sorbonne nouvelle, Paris).

⁷ chap. III.22 sq

En théologie morale : **Pr. Dr. Catherine Fino, Dr. Dominique Greiner, Pr. Dr. Anne-Solen Kerdraon** enseignants stables du *Theologicum*.

En théologie de la liturgie et des sacrements : **Pr. Dr. Hélène Bricout, Pr. Dr. Isaïa Gazzola, Pr. Dr. Patrick Prétot, Dr. Gilles Drouin**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Dr. François Cassingena-Trevedy**.

En théologie pastorale et catéchétique : **Dr. Roland Lacroix, Dr. Isabelle Morel**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Joël Molinario** (Pr. Honoraire de l'ICP).

En histoire de l'Église : **Dr. David Gilbert**.

2) Séminaires de recherche

La participation à au moins un séminaire est obligatoire en D1, D2 et D3. Pour les années suivantes, elle est possible et parfois souhaitable. Il est possible de varier les lieux et les propositions en fonction de l'avancement de la recherche.

Le choix du ou des séminaire(s) se fait avec la Direction du CED lors de l'entretien d'inscription, par l'établissement du contrat d'études, en cherchant à ce que ces séminaires soient les plus adaptés possible à la recherche disciplinaire engagée, soit dans le cadre des propositions faites par le CED, soit plus largement par le *Theologicum* (notamment les séminaires de recherche de ISL, ISPC, ISTR, ISEO, ISTA) ou l'ICP (séminaire proposé par une chaire du Collège doctoral), soit même dans d'autres institutions parisiennes (Centre Sèvres, Faculté Notre Dame, Institut Protestant de Théologie, EPHE, Sorbonne, etc.).

Les séminaires proposés en 2024-2025 sont présentés dans la section « Programmation 2024-2025 », à partir de la p. 21.

3) Ateliers de spécialité, ateliers méthodologiques et cours complémentaires

Les **ateliers de spécialité** sont obligatoires pour les étudiants de D1, D2 et D3. Ils sont recommandés pour les étudiants de D4 à Dn.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production et profiter ainsi d'une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du Directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

Le CED de théologie organise cinq ateliers, selon les disciplines suivantes :

- atelier en Écriture sainte,
- atelier en liturgie et théologie sacramentaire,
- atelier en théologie morale, théologie spirituelle et théologie des pratiques,
- deux ateliers en théologie dogmatique, fondamentale et patristique.

Les ateliers méthodologiques ont pour objectif de soutenir les étudiants dans leur recherche. Ils sont au nombre de quatre :

- Atelier d'écriture
- Atelier d'étude de textes patristiques
- Atelier de théologie africaine
- Atelier œcuménique

Ce programme peut être complété, si nécessaire, par des cours des 1^{er} ou 2^{ème} cycles de théologie, de l'ELCOA pour les langues bibliques et patristiques, du « Pôle langues » de la Faculté des Lettres de l'ICP pour les langues vivantes. Ces éléments sont fixés au moment de la discussion du contrat d'études avec le Directeur du CED ou son représentant.

Se reporter à la section « programmation 2024-2025 », [p. 21 et suivantes](#).

4) **Activités de recherche**

La participation à des colloques et à des journées d'études est très formatrice pour les doctorants. Elle est donc obligatoire et déterminée lors de l'inscription annuelle en fonction du champ de recherche et en accord avec le directeur de thèse. Il revient au doctorant de se tenir au courant de ces manifestations, notamment en s'inscrivant à la plateforme d'inscription EventBrite.fr et en consultant la liste de ces colloques et journées d'études sur le site de l'ICP. La participation aux colloques et journées d'études doit être validée par une attestation de présence remise par l'organisateur, en vue d'être intégrée dans le port-folio de l'étudiant.

Parmi les activités obligatoires pour les D1, D2 et D3 et conseillées aux D4 à Dn, figurent la session de rentrée du CED, la semaine méthodologique du Collège doctoral et le forum du BDE – voir « calendrier universitaire » page 6 et « programmation ».

Il est souhaitable, selon l'avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale, que le directeur de thèse propose à son doctorant de participer à une équipe de recherche et/ou à des travaux inter-disciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral ou du *Theologicum*.

Le doctorant est non seulement invité à assister à des colloques et des journées d'études, mais aussi à y participer en proposant des contributions. Il est également recommandé que le doctorant produise au cours de ses années de recherche un article publiable, premier fruit de ses recherches. Ces actions doivent être menées sous l'autorité du Directeur de thèse.

Les colloques et journées d'études de l'ICP sont les premiers lieux où proposer une contribution. La revue *Transversalités*⁸ de l'ICP est ouverte à la publication d'articles proposés avec l'autorisation du directeur de thèse. Il est également important de publier dans des revues scientifiques dépendant d'autres universités que l'ICP.

L'ensemble de ces activités, y compris de possibles activités d'enseignement, sont recensées par le doctorant dans son port-folio, en spécifiant les compétences

⁸ La revue *Transversalités* est une revue à comité de lecture à l'aveugle et la publication dépend de l'accord du comité.

acquises, qui sera présenté le jour de la soutenance par son directeur de thèse. La qualité du porte-folio peut intervenir dans la mention finale.

5) **Programme et validation de la première année (D1)**

L'année de D1 exige la validation de trois Unités d'Enseignement (UE) :

- Projet de recherche : 40 ECTS - Validé par la Commission doctorale
- Sclolarité obligatoire : 16 ECTS
 - Séminaire de recherche
 - Atelier de spécialité
- Portfolio : 4 ECTS
 - Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publication, engagements)
 - Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)

Au cas où le domaine de recherche nécessiterait l'acquisition d'une spécialisation dont le niveau ne serait pas acquis à l'entrée au CED, il faudrait anticiper et étaler la première année sur deux années universitaires en suivant un cursus spécialisé, notamment dans le cadre des Départements (Écriture sainte, Théologie dogmatique, fondamentale et patristique, Théologie morale et spiritualité, Histoire de l'Eglise) et des Instituts (ISPC- ISTR- ISEO- ISL- ISTA) du *Theologicum*, ou des Écoles du *Theologicum* (ELCOA).

6) **Programme et validation des deuxième et troisième années (D2, D3)**

L'année de D2 la validation de trois UE (Unité d'Enseignement) :

- Rédaction de la thèse : 40 ECTS – Validé par le directeur de thèse
- Sclolarité obligatoire : 16 ECTS
 - Séminaire de recherche
 - Atelier de spécialité
- Portfolio : 4 ECTS
 - Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publication, engagements)
 - Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)

L'année de D3 la validation de trois UE (Unité d'Enseignement) :

- Rédaction de la thèse : 30 ECTS - Validation de 100 pages de la thèse
- Soutenance de la thèse : 10 ECTS - validée par le jury de soutenance de thèse
- Sclolarité obligatoire : 16 ECTS
 - Séminaire de recherche
 - Atelier de spécialité
- Portfolio : 4 ECTS
 - Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publication, engagements)
 - Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)

Les deuxième et troisième année comportent la participation à un séminaire de recherche, à un atelier de spécialité et la participation à des colloques et doctorales, à divers cours selon les besoins. La possibilité d'intégration à une équipe de recherche parmi les différents centres de recherche dont disposent la Faculté de Théologie et le Collège doctoral est fortement conseillée.

7) Les années complémentaires (D4 à Dn)

Si la thèse n'a pas été soutenue à l'issue de la troisième année, l'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en année complémentaire (D4), à condition que son directeur de thèse ait validé 100 p. rédigée de la thèse. A défaut, la Commission doctorale sera saisie et pourra mettre un terme à la recherche (voir le chapitre « Évaluation de la recherche doctorale »).

Tout passage en quatrième et en cinquième année doit faire l'objet d'un accord explicite de la direction du CED, en fonction de l'avancement effective des recherches au cours de l'année écoulée.

Au-delà de la cinquième année, seul le Conseil du Collège doctoral peut accorder par dérogation une prolongation d'une ou deux années d'étude. Le doctorant peut alors redéposer son sujet de thèse après que le Collège doctoral se soit prononcé favorablement et qu'une année de dérogation ait été obtenue. Sinon, une procédure d'arrêt de la thèse est ouverte et l'information de l'impossibilité de se réinscrire est communiquée au doctorant par le Directeur du Collège doctoral.

Au cours des années complémentaires, la participation aux ateliers et séminaire est libre mais fortement recommandée comme lieux d'accompagnement de la recherche.

Dans ces années terminales, le doctorant est invité à rédiger un article publiable et à proposer au moins une contribution lors d'un colloque ou d'une journée d'études, comme premier fruit de ses recherches.

Évaluation de la recherche doctorale

Le cursus doctoral est validé par l'obtention de 180 ECTS⁹.

Quatre moments sont décisifs en termes d'évaluation d'une recherche doctorale :

- A l'issue de l'année D1, l'argument de thèse est reçu ou non par la Commission doctorale du CED de théologie.
- A l'issue de l'année de D3, 100 pages de la thèse au moins doivent être validées ; si tel n'est pas le cas, la Commission doctorale du CED de théologie se prononce sur la poursuite ou non de la recherche doctorale.
- A l'issue de la recherche doctorale, une dissertation doctorale est déposée et donne lieu à soutenance publique devant un jury constitué par le directeur du CED.
- Pour que le diplôme canonique de doctorat soit délivré, la thèse doit être publiée partiellement ou intégralement dans un délai normal de quatre ans.

1) **Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année de D1**

A l'issue de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse. Cet argument rédigé en français comporte¹⁰, en environ 15 pages, une première définition du sujet : le thème, un titre provisoire réfléchi, une hypothèse de problématique, une bibliographie indicative, une première définition d'un corpus, les étapes de la recherche et une esquisse de planification. Ce document est communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation¹¹; il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

La Commission doctorale reçoit, examine et approuve ou non les arguments de thèse. La Commission se réunit à deux reprises, au printemps et à l'automne. La décision de la Commission est souveraine. Elle est communiquée au candidat par la direction du CED.

L'évaluation positive de son argument permet au doctorant de continuer sa recherche et sa rédaction. Le sujet approuvé bénéficie du statut de « sujet réservé » et est publié par le CED sur le registre des thèses du réseau THEODOC.

Un candidat qui voit son sujet refusé à la session de juin a la possibilité de le redéposer avec des modifications à la session de septembre (notamment si les recommandations sont ponctuelles). Il peut aussi, sur autorisation de la Commission doctorale, se réinscrire pour une pleine année de D1, comme seconde et dernière année de D1, en vue de la présentation d'un nouveau sujet à la session de juin ou

⁹ cf. Annexe 2 pour connaître leur répartition

¹⁰ voir annexe 4

¹¹ cf. grille d'évaluation en annexe 5

d'une présentation renouvelée. Cette dérogation donnée par la Commission doctorale ne peut être accordée qu'une seule fois.

Les étudiants qui présentent leur argument de thèse au terme d'une seconde année de D1 doivent nécessairement le faire lors de la session de printemps.

Pour l'année 2024-2025, la session de printemps a lieu le 11 juin 2024, l'argument de thèse doit alors être déposé avant le 22 mai 2025. La session d'automne a lieu le 17 septembre 2024, l'argument de thèse doit alors être déposé avant le 1er septembre 2025.

Les arguments de thèse sont à déposer sous format WORD ou PDF sur la plateforme Moodle CED.

2) Évaluation à l'issue de l'année de D3

Conformément au règlement du Collège doctoral de l'ICP, le passage de D3 à D4 est soumis à la validation par l'étudiant d'au moins 100 pages de la thèse.

Pour cela, au printemps de l'année de D3, le directeur de thèse procède à l'évaluation des pages produites par l'étudiant. Sont notamment évalués : l'autonomie dans la recherche, la capacité à élaborer et suivre un plan de travail, la capacité à documenter et à argumenter son propos, la capacité à rédiger selon les normes universitaires.

Cette évaluation est remise au directeur du CED avant une session de la Commission doctorale. Si elle est positive, la Commission autorise l'inscription en D4. Si elle est négative, la Commission doctorale examine l'ensemble du dossier de l'étudiant, notamment ses résultats et évaluations annuels et les arguments exposés dans l'évaluation de fin de D3 et émet un avis circonstancié soit de nouvelle évaluation par un tiers, soit de passage en diplôme universitaire approfondi (DUART), soit d'arrêt de la thèse. Cet avis est consigné dans un procès-verbal et est communiqué au doctorant par la direction du CED.

3) Forme et présentation de la dissertation doctorale

La dissertation doctorale est normalement rédigée en français. Elle peut être rédigée en anglais après accord du Directeur de thèse et du Directeur du CED. Elle compte entre 300 p. et 400 p. ; pour un total maximum de 150 000 mots ; bibliographie incluse ; annexes et index non inclus.

- Corps du texte : times new roman 12 ; interligne 1,5
- Notes de bas de pages : times new roman 10 ; interligne 1 ; maximum 1/3 de l'ensemble ; numérotées à la suite pour l'ensemble de la dissertation
- Une page de garde spécifique en fonction des co-tutelles ou co-directions
- En 4ème de couverture : résumé et mots-clés, en français et en anglais
- Un sommaire au début de la dissertation
- Une table des matières détaillée en fin de dissertation avec la bibliographie et les index, les cartes, etc.

(Voir le *vademecum* de présentation pour plus de précision).

4) **Dépôt de la dissertation doctorale**

La dissertation doctorale peut être déposée après accord du directeur de thèse. L'accord du directeur thèse est signifié par écrit au directeur du CED. Puis le dépôt se fait sous deux formes : format électronique à l'adresse suivante : <https://formation.icp.fr/login/index.php> (format traitement de texte ou pdf, pour contrôle anti-plagiat et archivage) et format papier (format traitement de texte et pdf pour évaluation). Le nombre d'exemplaires papier dépend du nombre de membres du jury et peut varier dans le cas de co-direction et de co-tutelle. Il est précisé à l'étudiant par le secrétariat du CED.

Une fois le dépôt effectué, le directeur du CED convoque un jury et sollicite des rapports d'évaluation auprès de (ou des) directeur(s) et de deux rapporteurs. Si les rapports d'évaluation sont positifs, un visa rectoral autorisant la soutenance est sollicité par le Doyen du *Theologicum* auprès du Recteur de l'ICP.

Lorsque le Recteur de l'ICP a attribué son visa rectoral, la soutenance peut avoir lieu devant le jury constitué.

5) **Soutenance de la thèse**

La thèse est soutenue devant un jury composé d'au moins trois membres dont deux au moins sont munis du grade canonique de Docteur en théologie. Des experts extérieurs à la Faculté peuvent être invités à siéger. Les membres du jury qui ne seraient pas docteurs en théologie doivent soit avoir un titre universitaire équivalent soit une compétence reconnue dans leur discipline ou leur spécialité.

En cas de co-tutelle ou de co-direction, le jury composé est mixte et tient compte des exigences de l'Université-partenaire. La constitution et la convocation du jury sont de la responsabilité du Directeur du CED ou de son représentant.

La soutenance a généralement lieu à l'ICP.

La soutenance est un acte académique public. Elle se passe en français, sachant qu'un des membres du jury peut s'exprimer dans une autre langue avec l'accord du doctorant et que la réponse se fera en français. Elle est présidée par un professeur du *Theologicum* (actuel ou émérite) de l'ICP qui ne doit pas être le directeur de la thèse. Par exception, une personnalité civile ou ecclésiastique, particulièrement désignée, peut être invitée à présider la soutenance, sans nécessairement faire partie du jury.

Le doctorant présente sa leçon doctorale pendant environ 20 mn. Cette leçon n'est pas un résumé de la thèse, mais est le moyen pour le doctorant de préciser ses motivations, ses découvertes, ses acquis essentiels, l'apport à la recherche et les suites à donner à sa recherche, etc. Chaque membre du jury dispose d'environ 30mn d'exposé et d'échanges et débats avec le doctorant.

Une fois les interventions des membres du jury achevées, le directeur de la thèse présente l'ensemble des activités de recherche et d'enseignement réalisées pendant le temps de la thèse et figurant dans le port-folio du candidat.

Le jury se retire alors pour délibérer. Le directeur du CED et le Doyen du *Theologicum* peuvent assister de plein droit à la délibération. Cette délibération est souveraine.

Au cours de cette délibération, les débats sont présidés par le président du jury. Les échanges portent sur trois questions :

- le candidat peut-il être proclamé docteur en théologie de l'Institut Catholique de Paris ?
- quelle mention est attribuée au doctorat obtenue ?
- quelle publication est demandée pour que le diplôme de docteur en théologie puisse être délivré ?

Les réponses à ces questions sont acquises à la majorité des membres du jury. Si l'avis des membres du jury est partagé, la voix du président du jury compte double. Cette délibération est souveraine.

La mention est attribuée selon la grille des critères ¹² d'attribution.

Le procès-verbal est rédigé et signé par tous les membres du jury.

La proclamation publique est faite par le président du jury et par un représentant de l'Université-partenaire, le cas échéant. Pour le grade canonique, la mention doit être proclamée en latin et l'exigence de publication précisée publiquement.

Dans les jours qui suivent la soutenance, le Directeur de la thèse rédige un bref rapport de soutenance qui sera publiée dans la revue de l'ICP *Transversalités* si la mention est égale ou supérieure à *summa cum laude*.

Une attestation est délivrée par le CED faisant état du titre de la thèse, du jury, de la date de soutenance et de la mention obtenue.

6) **Obtention du titre de docteur : publication de la thèse**

Le titre de « Docteur canonique en Théologie », assorti de la mention obtenue, n'est conféré de plein droit qu'après publication partielle de tout ou partie de la thèse, selon la demande du jury. Dans le cas de la publication d'un article, celui-ci doit être publié dans une revue scientifique (l'article doit avoir une ampleur suffisante : au moins 35 000 signes). La publication doit normalement intervenir dans un délai de quatre ans maximum après la date de soutenance. Le directeur de la thèse doit conseiller son étudiant en fonction des recommandations émises par le jury.

La thèse publiée (ouvrage ou revue contenant l'article) doit être déposée en 12 exemplaires au CED pour diffusion dans l'ICP (bibliothèques) et aux universités-partenaires.

¹² cf. annexe 6



Comité de suivi

Un comité de suivi individuel sera mis en place pour les étudiants qui entrent en D2 à la rentrée 2024.

Programmation 2024-2025

1) Séminaires de recherche

Séminaire « Dieu et ses corps » (Exégèse biblique)

Pr. Sophie Ramond et Pr. Régis Burnet

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_EXEGET_BIBLIQUE

12 séances de 2 heures

Lundi 16h - 18h

Dates : 07/10 – 21/10 – 04/11 – 25/11 – 09/12 – 13/01 – 27/01 – 10/02 – 03/03 – 17/03 – 31/03 – 07/04

Dans certains textes le corps de Dieu se laisse appréhender par l'espace qu'il habite ou dans lequel il se meut, par l'espace aménagé pour le recevoir, un objet indice de sa présence... Il peut s'agir d'un espace géographique ou d'un espace symbolique, d'un espace naturel (le jardin par exemple) ou d'un espace bâti par les humains (le temple...). Les modalités de présence des corps de Dieu dans ces différents espaces dessinent encore l'expérience de sujets, leur perception du divin et leur discernement de sa présence. Dans l'intrigue des évangiles le corps de Jésus joue un rôle déterminant, en lien aux espaces qu'il occupe, traverse... et aux personnages qui gravitent autour de lui. C'est ce que le travail du séminaire tentera d'appréhender.

Séminaire « Rite et Parole » (Liturgie, Théologie catéchétique, Théologie fondamentale)

Pr. Jean-Louis Souletie, Dr. Roland Lacroix, Dr. Isaïa Gazzola

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_RITE_PAROLE

8 séances de 3 heures

Jeudi 9h – 12h

Dates : 06/11 – 04/12 – 08/01 – 11/02 – 11/03 – 25/03 – 08/04 – 29/04

La constitution sur la liturgie *Sacrosanctum concilium* évoque « l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie » (SC 35). Cependant, Joseph Ratzinger constate en 1976 que « la séparation des deux aspects [Parole et rite] a de grandes conséquences : le sacrement est devenu rite, et la parole doctrine, cachant par là une unité qui caractérise fondamentalement le christianisme » (Joseph Ratzinger). C'est ce lien intime, cette unité qui sera l'objet de la recherche de ce séminaire sur trois ans, et son caractère essentiel pour la transmission de la foi. Avec l'objectif de poursuivre et d'approfondir de manière fondamentale la réflexion commencée lors des Assises francophones du catéchuménat de 1996 et d'aboutir à une publication interdisciplinaire. Cette première année s'appuiera plus particulièrement sur la réflexion des théologiens en théologie sacramentaire (Chauvet, Hameline, Schillebeeckx...) ainsi que sur la manière dont le thème a été traité dans des thèses récentes (Drouin, Praud, Thuillier...).

Séminaire « Temps et eschatologie » (Dogmatique, Liturgie)

Pr. Hélène Bricout, et Dr. Marie-Caroline de Marliave

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_TPS_ESCHATOLOGIE

8 séances de 3 heures

Jeudi 10h – 13h

Dates : 24/10 – 21/11 – 19/12 – 23/01 – 27/02 – 27/03 – 24/04 – 22/05

La liturgie, en affirmant que “Dans cette existence de chaque jour, la vie éternelle est déjà commencée”, invite à reprendre une interrogation sur le temps, l'éternité, l'eschatologie, ainsi que leurs rapports mutuels. Le séminaire conduira cette recherche en mobilisant différents corpus (philosophique, théologique, scripturaire, liturgique) sur des questions particulières, comme les représentations de l'au-delà, les fins dernières et l'eschatologie, la fin du monde ou les modes de présence du Christ.

Séminaire « La théologie au défi d'une fraternité universelle »

(Anthropologie et théologie morale)

Pr. Catherine Fino et Dr. Anne-Solen Kerdraon

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_DEFI_FRATERNITE

12 séances de 2 heures

Lundi 9h – 11h

Dates : 07-14-21/10 – 4-18-25/11 – 2-9-16/12 – 13-20-27/01

Face à des identités « complexes » et individualistes, l'enjeu est aujourd'hui de réunifier le parcours éthique et spirituel des sujets autour de principes de justice et de pratiques vertueuses qui forment au discernement comme à l'action, dans le cadre d'une écologie et d'une fraternité « intégrale ». Il semble dès lors nécessaire d'envisager de manière plus unifiée les champs de la théologie sexuelle et familiale, de la bioéthique et de la morale sociale.

Le séminaire alternera l'étude de réflexions plus fondamentales sur des principes de discernement (anthropologiques et éthiques, Doctrine sociale de l'Eglise) ou des pratiques de charité sociale (prendre soin, hospitalité, vertus sociales) mis en œuvre dans ces domaines, et des analyses transversales de dilemmes concrets.

Séminaire interfacultaire « Études africaines »

Pr. Corinne VALASIK, Dr Xavier GUE, Pr. Jean-Claude ANGOULA, Pr. Pierre DIARRA

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_ETUDES_AFRICAINES

6 séances de 3 heures

Vendredi 9h – 12h

Dates : 25/10 – 22/11 – 13/12 – 07/02 – 21/03 – 16/05

Comprendre l'Afrique dans ce monde globalisé et mondialisé est un enjeu contemporain majeur, puisque ce qui s'y passe a un impact sur les autres continents, en particulier concernant le dialogue interreligieux et les relations interculturelles. Des intervenants issus du monde académique (anthropologie, économie, histoire, sociologie, théologie), des écrivains, des artistes africains et

européens mutualiseront leur savoir et leurs analyses lors des séances afin que nous quittons un regard trop franco-centré, en le critiquant, en le justifiant.

Séminaire IHM (Institut Histoire des Missions)

Pr. Gilles Berceville

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_HISTOIRE_MISSIONS

7 séances de 3 heures

Vendredi 14h – 17h

Dates : 20/09 – 25/10 – 29/11 – 31/01 – 14/02 – 28/02 – 28/03

Ce séminaire de recherche consacré à l'Histoire des missions chrétiennes, en particulier aux origines missionnaires des Églises d'Asie et d'Afrique, conjugue approches interdisciplinaires et œcuméniques et présentation de fonds de documentation missionnaire.

Il peut être suivi en présentiel ou en distanciel.

Séminaire œcuménique

Marc BOSS, Dominique COATANÉA, Nicolas COCHAND, Michel FÉDOU, Anne-Cathy GRABER, Anna van den KERCHOVE, Valérie LE CHEVALIER, Hélène NOISETTE, Michel STAVROU, Julija NAETT-VIDOVIC

2425_THEO_CED_SEMINAIRE_OECUMENIQUE

Présentiel et distanciel

3 séances de 3 heures

Lundi 9h30 - 12h30

Dates : 14/10 – 10/02 – 05/05

La voix des Églises à l'épreuve de la crise écologique

La crise écologique interpelle radicalement les Églises qui, pourtant, témoignent toutes de leur foi en un Dieu créateur et sauveur « du ciel et de la terre ». Comment les questions soulevées par cette crise rejaillissent-elles sur la théologie de nos différentes traditions ? Inversement, comment celles-ci se laissent-elles interroger par les défis écologiques ? Ces défis questionnent-ils nos manières de comprendre l'articulation entre justice et charité ? Quelles en sont les incidences sur l'anthropologie, sur la liturgie, sur la spiritualité ? Quelles sont les conséquences de la perspective partagée d'une « fin des temps » qui n'est pas réductible aux temps de la fin ?

On se propose, pour l'année 2024-2025, de réfléchir sur le grief d'anthropocentrisme qui est souvent reproché à la tradition chrétienne. Comment les diverses Églises réagissent-elles par rapport à ce grief ? Quelles ressources ont-elles pour penser la place de l'être humain et son rapport au monde ?

Le séminaire est animé par quelques théologien(ne)s appartenant à diverses Églises et représentant plusieurs institutions universitaires (Institut Supérieur d'Études Œcuméniques, Facultés Loyola Paris, Institut Protestant de Théologie, Institut Saint-Serge).

Séminaire « Les Confessions et la Cité de Dieu » : lecture parallèle

Dr. Sylvain BRISON et Pr. David GILBERT

2425_THEO_2CTBS_S1_HIST_SEM_AUGUSTIN

(12 séances de 3 heures)

Lundi 11h – 13h

Dates : 09/09 – 16/09 – 23/09 – 30/09 – 07/10 – 14/10 – 21/10 – 04/11 – 18/11 – 25/11 – 02/12 – 09/12

Les Confessions et la Cité de Dieu sont les deux œuvres les plus connues de saint Augustin. L'une retrace, en un style inédit, un itinéraire personnel de conversion ; l'autre, dont la rédaction s'étale sur près de quinze ans, est une somme qui, par-delà son contexte immédiat, sa teneur parfois polémique et ses amples digressions, expose de manière fortement charpentée la vision chrétienne de l'histoire et de la destinée de l'humanité, dans une perspective clairement apologétique.

Par une lecture parallèle d'extraits de ces deux œuvres, le séminaire proposera de vérifier l'hypothèse d'une parenté entre ces deux œuvres à première vue si différentes : la Cité de Dieu ne serait-elle pas « les Confessions à l'échelle du monde » (L. Jerphagnon), un chemin de conversion de l'amour de soi à l'amour de Dieu aux dimensions de l'histoire de l'humanité ?

2) Ateliers de spécialité

Études bibliques

Pr. Béatrice Oiry et Pr. Christophe Raimbault

2425_THEO_CED_AT_SPE_ETUDES_BIBLIQUES

8 séances de 3 heures

Mardi 9h – 12h

Dates : 01/10 – 22/10 – 12/11 – 03/12 – 07/01 – 04/02 – 11/03 – 01/04

Théologie dogmatique et fondamentale 1

Pr. Grégory Woimbée et Dr. Sylvain Brison

2425_THEO_CED_AT_SPE_DOG_FOND_GW_SB

8 séances de 3 heures

Vendredi 9h – 12h

Dates : 25/10 – 22/11 – 20/12 – 24/01 – 28/02 – 28/03 – 25/04 – 23/05

Théologie dogmatique et fondamentale 2

Pr. Vincent Holzer et NN

2425_THEO_CED_AT_SPE_DOG_FOND_VH

Vendredi 9h – 12h (8 séances de 3 heures)

Dates : 25/10 – 22/11 – 20/12 – 24/01 – 28/02 – 28/03 – 25/04 – 23/05

Liturgie et théologie sacramentaire

Pr. Hélène Bricout, Dr. Isaïa Gazzola

2425_THEO_CED_AT_SPE_LITURGIE_SACRAMENTAIRE

8 séances de 3 heures

Vendredi 9h – 12h

Dates : 25/10 – 22/11 – 20/12 – 24/01 – 28/02 – 28/03 – 25/04 – 23/05

Théologie morale, théologie spirituelle, théologie des pratiques

Pr. Gilles Berceville, Pr. Catherine Fino et Dr. Isabelle Morel

2425_THEO_CED_AT_SPE_THEO_MORALE_SPIRITUELLE

8 séances de 3 heures

Lundi 14h – 17h ou 16h – 19h

Dates :

. Lundi 21 octobre 14h-17h :

D1 - Dn

Présentation et état de la recherche. Questions méthodologiques à aborder.
Planning général et préparation de la séance du 27 novembre.

. Lundi 25 novembre

D1 : 16h-17h30 (1er jet problématique, corpus)

Dn : 17h30-19h

. Lundi 9 décembre 16h-19h

Réservé D1

Problématique, corpus, et « Lire un dépôt de sujet »

. Lundi 13 janvier 14h-17h

réservé Dn (les D1 peuvent venir écouter)

. Lundi 10 mars 14h-17h

D1 (première version des dépôts) et Dn (propositions méthodologiques en fonction des besoins)

. Lundi 31 mars 14h-17h

D1 - Dn

L'avis des Dn sur les dépôts de D1 est bienvenu et même souhaitable, ils sont invités à participer à toute la séance

. Lundi 28 avril 16h-19h

Priorité D1 (relecture de leur dépôt), Dn selon le temps restant

. Mai : Dépôt des sujets de D1 pour le Dn

. Lundi 12 mai 14h-17h

Réservé Dn (les D1 peuvent venir écouter)

3) Ateliers de méthodologie

Atelier de lecture patristique

Pr. Charbel Maalouf

2425_THEO_CED_AT_METHO_Lecture_PATRISTIQUE

8 séances de 3 heures

Mercredi 10h – 13h

Dates : 16/10 – 13/11 – 11/12 – 22/01 – 12/02 – 19/03 – 30/04 – 04/06

Le travail de recherche en patristique requiert une discipline et une attention que l'on acquiert avec le temps par la fréquentation et la connaissance des auteurs et des œuvres de la littérature chrétienne ancienne. Cet atelier, destiné à des étudiants et à des chercheurs en patristique, offre la possibilité d'une mise en commun des connaissances et du savoir-faire acquis par les différents participants, au travers de la lecture et de l'approfondissement des textes des Pères qui font l'objet de leurs recherches.

Atelier sur la théologie contextuelle africaine

Pr. Pierre Diarra et Pr. Léonard Santedi

2425_THEO_CED_AT_METHO_THEO_AFRICAINE

5 séances de 3 heures

Mardi ou vendredi 14h à 17h

Dates : 11/03 – 18/03 – 25/03 – 28/03 – 01/04

La violence est un phénomène qui semble s'imposer régulièrement aux femmes et aux hommes dans notre monde. En Afrique, les guerres civiles et les violences de toutes sortes sont-elles devenues une fatalité (Courau T.-M et Diarra P. (dir.), 2011) ? Certes, de nombreux signes de résistance, d'espoir et d'invention, pour lutter contre la violence, surgissent sans cesse. Les religions apportent leur contribution, mais parfois certains croyants se laissent entraîner dans diverses violences, en prétextant agir au nom de leurs convictions religieuses ou de leurs « dieux ». S'agit-il de « Dieux fantasmés » (Pirotte J., 2023), de Dieu tout autre, incompréhensible ou d'un Dieu s'invitant dans un monde violent, assoiffé de paix, de salut et de fraternité ? L'histoire semble montrer que les acteurs de la violence veulent toujours avoir le dernier mot, puisqu'elle revient toujours plus sophistiquée, plus meurtrière.

Dans une Afrique où l'on aime la vie et où existent diverses organisations, discours, initiations et structures pour signifier le primat de la vie et pour lutter collectivement contre la violence, comment comprendre « la Croix de Dieu » (J.-L. Souletie, 1997) ? Quel rapport établir entre violence et quête d'amour, entre « la croix » et « la vie donnée en abondance » (Jn 10, 10 ; L. Santedi, 2007) ?

Dans le cadre de ce séminaire pédagogique de théologies contextuelles, la première phase de la réflexion sera enracinée dans le contexte africain. Au-delà des violences verbales, des conflits et guerres, apparaît une quête religieuse face à la violence. Une compréhension de la violence du point de vue anthropologique et théologique est-elle possible ? L'offre universelle du salut en Christ, articulée aux préoccupations africaines, donne des éléments de réponse à cette question. La deuxième phase de la réflexion, décontextualisation, conduira enseignants et étudiants à « regarder ailleurs, hors de l'Afrique », pour cerner ce phénomène

mondial de la violence et la quête de salut, avant de préciser, dans la phase de recontextualisation, ce qu'il faut comprendre par « la croix de Dieu » en Afrique, articulée au salut en Jésus-Christ, Révélation de la Trinité et Sauveur de l'humanité.

Bibliographie sélective

- ARTHUS O. et S. RAMOND S., *Penser les défis contemporains avec la Bible. Une éthique du bien et du mal*, Paris, Odile Jacob, 2022.
- COUREAU T.-M. et DIARRA P. (dir.), *Les pays africains entre violence, espoir et reconstruction. L'action des chrétiens et des Eglises*, Paris, Karthala, 2011.
- DIARRA Pierre, *Gratuité fraternelle au cœur du dialogue*, Paris, Karthala, 2021.
- DURAND Emmanuel, *L'offre universelle du salut en Christ*, Paris, Cerf, 2012.
- HOLZER Vincent, *Le Dieu Trinité dans l'histoire. Le différend théologique Balthasar-Rahner*, Paris, Cerf, 1995, surtout p. 226-257.
- GALLEZ Jean-Pol, *Humaniser selon l'Evangile. Clés de lecture pour comprendre Joseph Moingt*, Paris, Karthala, 2023.
- KAVENE Marie Desanges, *Femmes dans la guerre au Nord-Kivu (RDC). Résilience et foi chrétienne pour que la vie continue*, Paris, Karthala, 2023.
- MALDAME Jean-Michel, *Monothéisme et violence*, Paris, Cerf, 2018.
- MOKO Ekanga J., « Le récit de Caïn et Abel en Gn 4. Un paradigme pour les relations humaines », dans SANTEDI Kinkupu L., *La théologie et l'avenir des sociétés. 50 ans de l'Ecole de Kinshasa*, Paris, Karthala, 2010, p. 139-153
- MOLTMANN J., *Trinité et royaume de Dieu*, Paris, Cerf, 1984.
- NGALULA J., *Dieu dénonce et condamne les violences faites aux femmes*, Collection Bible et femme en Afrique, Ed. Mont Sinai, 2005.
- PIROTTE Jean, *Dieux fantasmés, Dieu tout autre. Libres pensées sur les représentations de Dieu*, Paris, Karthala, 2023.
- SACKS, *Dieu n'a jamais voulu ça. La violence religieuse décryptée*, Paris, Albin Michel, 2018.
- SANTEDI K. L., « Deux Chantiers de travail dans la pratique des théologies contextuelles », in M. CHEZA M., Gérard van't SPIJKER, AFOM (dir.), *Théologiens et théologiennes dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Paris, Karthala, 2007, p. 43-62.
- SANTEDI L., « Regarder le monde à partir de la croix : scandale ou sagesse face au mystère de la souffrance », dans TACONE F. et BENEDETTINI C., *La sagesse de la croix dans un monde pluriel. Actes du IVème Congrès théologique international*, Rome, Velar, 2022, p. 198-206.
- SOULETIE Jean-Louis, *La croix de Dieu. Eschatologie et histoire dans la perspective christologique de Jürgen Moltmann*, Paris, Cerf, 1997.
- UKWUIJE Bede Uche, *La Trinité, nom chrétien de Dieu*, Paris, Karthala, 2024.
- Violence et religions*, Communio, revue catholique internationale, 2017.
- WENIN A., *Joseph ou l'invention de la fraternité*, Bruxelles, Lessuis, 2004.
- WENIN A., « L'homme et Dieu face à la violence dans la Bible », dans *Revue Projet* n° 881, 2004/4, p. 58-64.

Atelier de lecture de textes théologiques

Pr. Patrick Prétot

2425_THEO_CED_AT_METHO_LECTURE_TEXTES_THEO

Mercredi 9h à 12h (8 séances de 3 heures)

Dates : 18/09 – 6/11 – 27/11 – 11/12 – 22/01 – 12/02 – 09/04 – 07/05

Cet atelier a pour visée première d'aider les étudiants à recourir de manière pertinente aux travaux académiques qu'ils doivent mobiliser dans une recherche de thèse.

Tout en tenant compte autant que possible des besoins concrets de chaque participant, l'atelier privilégiera divers auteurs ayant renouvelé les approches en sacramentaire et liturgie au cours du XXe siècle.

Il s'agira ainsi de mettre en lumière les déplacements que les auteurs ont permis d'opérer. A titre d'exemple, on peut indiquer parmi les auteurs envisagés les noms de Odo Casel, Romano Guardini, Jean Daniélou, Louis Bouyer ou Louis-Marie Chauvet.

4) Cours complémentaires

Les cours complémentaires sont éventuellement à choisir dans la programmation du second cycle du Theologicum ou dans la programmation des facultés de l'ICP ou des facultés partenaires (Centre Sèvres, faculté Notre-Dame, ...).

5) Journée doctorale œcuménique le 17 janvier

2425_THEO_CED_JOURNEE_DOCTORALE_OECUMENIQUES

Pr. Nicolas Cochand

6) Session de rentrée

- Mardi 6 septembre : 9 h – 18 h – Journée de rentrée facultaire
- Mardi 24 septembre : 9h30 – 16h - Session de rentrée du CED :
 - Accueil des nouveaux doctorants
 - Nouvelles du CED
 - Vie étudiante
 - Présentation de l'année

7) Forum du BDE

La délégation étudiante du CED assure différentes missions académiques et humaines. Elle assure la représentation étudiante dans les institutions (conseil du CED, conseil de faculté, conseil d'université, collège doctorale, BDE de la faculté de théologie...)

Elle veille à :

- faire le lien entre les étudiants et les professeurs
- intégrer les nouveaux étudiants

- promouvoir les relations extra académiques entre les étudiants.

Pour ce faire, quatre étudiants sont élus en début d'année. Pour assurer une représentativité optimale, il est souhaitable de réunir 2 étudiants de théologie dogmatique et fondamentale, 1 bibliste et 1 étudiant d'une autre spécialité. L'équipe constituée pourra organiser le forum des doctorants et les activités conviviales de l'année.

1) **Activités de recherche**

- Colloque ISEO/ACAT, 6 décembre 2024 à l'ICP : "résister à l'indignité. L'acceptation de la torture, point de bascule des sociétés ?", à l'occasion des 50 ans de l'ACAT France.
- Colloque des Facultés, 20-21 mars 2025 à l'ICP : "Nicée 2025: dire la foi aujourd'hui" (titre provisoire)

...

Pour chacune de ces manifestations, inscrivez-vous directement sur la plateforme
[EventBrite.com](https://eventbrite.com)

Organisation des études

1) Respect des règles générales de l'Établissement

Les étudiants doivent se conformer aux différentes règles définies par l'ICP. Tout manquement aux règles établies peut entraîner une convocation par la direction du CED.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement. Le port de drogues ou d'armes (même factices) est également interdit.

Les différents locaux fréquentés doivent être laissés propres après leur utilisation.

Les étudiants doivent arriver à l'heure aux différents enseignements et éteindre leur téléphone portable en entrant dans les salles de cours/séminaires/ateliers.

2) Communication administrative

- Horaire du secrétariat : l'assistante pédagogique de l'organisme est disponible pour répondre aux demandes des étudiants aux horaires d'ouverture du secrétariat.
- Une adresse email est attribuée à chaque étudiant de type :

prenom.nom@campusicp.fr

Elle doit être impérativement et exclusivement utilisée. L'étudiant est prié de faire part immédiatement de toute mise à jour de son adresse email personnelle à l'assistante pédagogique du CED.

- Communication via les panneaux d'affichage : L'essentiel des informations pédagogiques et administratives sont diffusées par la plate-forme Moodle ou par courriels. Cependant, des panneaux d'affichage sont utilisés, notamment pour annoncer les soutenances de thèses et les colloques. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement.

- Communication des notes : Les notes ne sont communiquées qu'à l'étudiant sous la forme de retour sous pli de la feuille d'évaluation et/ou du relevé de notes. Aucune note n'est communiquée par téléphone.

- Communication des autres documents administratifs¹³ : Les cartes d'étudiant, de bibliothèque sont délivrées par le Secrétariat Universitaire (SU). Le certificat de scolarité est téléchargeable directement depuis le compte ICP de l'étudiant. Les autres documents¹⁴ sont communiqués moyennant un délai raisonnable (48h hors week-end et périodes de vacances) par l'assistante pédagogique de l'organisme.

¹³ Mettre à jour adresse, titre de séjour et pièce d'identité à chaque inscription

¹⁴ Communiquer la date limite de validité pour le renouvellement des titres de séjour

3) **Communication avec l'Envoyeur**

De nombreux doctorants sont envoyés par leur Évêque ou leur Supérieur religieux. La lettre d'envoi pour un doctorat de théologie à l'ICP signée par l'Ordinaire fait **obligatoirement** partie du dossier d'admission.

Les résultats annuels de l'étudiant sont envoyés en juin/juillet de l'année universitaire à son envoyeur et, le cas échéant, à l'évêque de son diocèse de résidence (relevé de notes, bilan d'année, avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale).

4) **Communication académique et pédagogique**

Comme pour tout l'ICP, la plate-forme « *moodle* » est utilisée à l'adresse www.formation.icp.fr. Les informations académiques sont mises à jour sur cette plate-forme. Les documents utilisés dans les séminaires et ateliers sont déposés et mis à jour sous la responsabilité des enseignants.

5) **Règles académiques générales concernant l'assiduité**

La présence aux enseignements fixés au contrat d'études est obligatoire. Dans la mesure du possible, l'étudiant veillera à informer par mail l'enseignant de son absence. Toute absence doit être dûment justifiée. Les justificatifs acceptés (à remettre à l'assistante pédagogique) sont les suivants :

- Certificats médicaux datés,
- Convocations officielles à des examens ou concours,
- Convocations officielles par des services de l'Etat,
- Cas de force majeur documentés comme tels.

Un taux d'absences supérieur à 25% du volume prévu pour l'enseignement concerné entraîne la non-validation de cet enseignement et l'obligation pour l'étudiant de le suivre à nouveau.

Si une absence, même partielle, a lieu lorsqu'une contribution orale ou écrite du doctorant a été prévue, ce dernier doit, outre s'excuser auprès de ses enseignants, communiquer immédiatement par mail un texte rédigé tenant lieu de participation à la séance.

6) **Règles académiques concernant le plagiat**

Le plagiat peut prendre différentes formes :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans le mettre entre guillemets,
- Insérer dans un travail écrit des données provenant de sources externes sans en indiquer la provenance,
- Résumer l'idée originale d'un auteur en omettant d'en indiquer la source,
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord préalable de l'enseignant,

- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien,
- Acheter un travail sur le WEB.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et sa référence précisée dans une note de bas de page. Il en est de même pour tout document iconographique et pour tout schéma. Cette règle s'applique pour tous les exercices, dans le cadre du contrôle continu et du contrôle terminal.

Lors de l'impression de la dissertation doctorale, il est demandé d'intégrer et de signer un engagement relatif au plagiat :

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets. Je certifie être informé que la non-application de ces règles m'expose au conseil de discipline, qui pourra aller jusqu'à prononcer la nullité du diplôme.

Chaque directeur de thèse est fondé à repérer un cas de plagiat.

Une fois que le directeur de thèse a autorisé le dépôt des exemplaires reliés de la thèse, le doctorant doit aussitôt effectuer le dépôt de sa thèse sous deux formes : format électronique à l'adresse suivante :

<https://formation.icp.fr/login/index.php> (format traitement de texte ou pdf, pour contrôle anti-plagiat).

La direction du CED contrôle systématiquement toutes les dissertations par le biais du logiciel URKUND. Le résultat de ce contrôle est analysé par la direction et transmis au doctorant.

Selon les résultats, la thèse est soit acceptée et la procédure de dépôt peut se poursuivre, soit le pourcentage est problématique et une analyse complémentaire des plagiat repérés doit être conduite. En cas de plagiat avéré, la soutenance peut être soit suspendue soit définitivement refusée.

En cas de contestation, et dans le strict respect des règles de courtoisie et de formalisme, le doctorant peut saisir le Doyen et le Conseil de Faculté. Il peut ensuite faire appel auprès du Vice-Recteur à la recherche de l'ICP et Directeur du Collège doctoral.

Publicité est donnée à la sanction, notamment via le réseau THEODOC. En cas de plagiat grave, l'étudiant peut être exclu définitivement de l'établissement.

7) **Validations, notations, moyennes**

Chaque enseignement est évalué par le ou les enseignants qui en ont la charge selon des modalités propres communiquées à l'étudiant via la fiche de

compétences de l'enseignement concerné. Chaque enseignement donne lieu :

- soit à l'attribution d'une note (éventuellement composée de plusieurs notes) comprise entre 0 et 20,
- soit à l'attribution de la mention validé (VA) ou non validé (NV).

Tout enseignement suivi doit être validé, selon les indications du contrat d'études. Aucune moyenne n'est calculée entre plusieurs enseignements, si ce n'est pour les enseignements annuels de langues bibliques. Des possibilités de rattrapage existent et sont spécifiques à chaque enseignement.

8) **Durée maximale de la thèse**

Dans le cadre des normes promulguées par la Constitution *Veritatis Gaudium* régissant le 3^{ème} cycle des Facultés ecclésiastiques de théologie, il est possible de préparer la thèse canonique en cinq ans, les doctorants étant, pour la plupart d'entre eux, assimilés à des personnes exerçant une « activité professionnelle ¹⁵».

Conformément à la charte de la thèse (IV.30), l'avancement de la rédaction est évalué chaque fin d'année à partir de la troisième année (D3). L'absence d'avancée avérée de la rédaction peut amener la Commission doctorale de théologie à mettre un terme à la recherche.

Au-delà de la cinquième année, seul le Conseil du Collège doctoral peut accorder par dérogation une prolongation d'une ou deux années d'étude. Le doctorant peut alors redéposer son sujet de thèse après que le Collège doctoral se soit prononcé favorablement et qu'une année de dérogation ait été obtenue. Sinon, une procédure d'arrêt de la thèse est ouverte et l'information de l'impossibilité de se réinscrire est communiquée au doctorant par le Directeur du Collège doctoral.

¹⁵ cf. art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs est conféré à titre exceptionnel pour un ensemble de travaux originaux et de haute qualité, établissant que le candidat possède la maîtrise des méthodes, les connaissances générales et l'esprit de synthèse requis.

1) Exigences

Le candidat doit être normalement pourvu d'une licence canonique en théologie. Lorsque le candidat ne justifie pas de ce diplôme, la décision relève de la Commission des équivalences de la Faculté.

Les publications dont le caractère ne serait pas vraiment scientifique seront écartées du dossier constitué. Celles qui seront retenues devront être susceptibles d'une présentation d'ensemble dans un domaine suffisamment unifié, compte-tenu du caractère propre des différentes disciplines.

Le dossier devra contenir au moins un travail inédit suffisamment important, soit pour présenter l'ensemble des autres travaux, en faisant le point des recherches entreprises, soit pour compléter sur un point notable ceux déjà été publiés.

2) Procédure

Le candidat présente sa demande au Doyen du *Theologicum*. Cette demande est notifiée à tous les enseignants-chercheurs du CED qui peuvent sous un mois communiquer leur avis au Doyen.

Le Doyen, en accord avec le Directeur du CED, mandate trois experts relevant éventuellement de plusieurs disciplines, pour recueillir leur avis dans un rapport écrit sur la recevabilité de la demande. Parmi ces experts, il y aura un spécialiste des questions étudiées par le candidat. Leurs noms resteront secrets tant qu'une décision positive n'aura pas été prise et communiquée au candidat.

En fonction des rapports des experts, le Doyen de la Faculté et le Directeur du CED acceptent le candidat et le jury est constitué selon les conditions ordinaires, en tenant compte de la spécialité du candidat ; il doit habituellement comprendre les experts mentionnés plus hauts.

La soutenance a lieu publiquement suivant la procédure ordinaire. Elle ne donne pas lieu à l'attribution d'une mention. Le doctorat est donné « hors mention ».

Dans la mesure où les travaux publiés ont déjà fait la notoriété du candidat, le diplôme de doctorat peut être délivré par l'Institut Catholique de Paris dès que le docteur aura fait parvenir au CED 12 exemplaires d'un article ou d'un livre déjà publié qui appartenait au dossier soumis au jury.

Le diplôme universitaire approfondi

Le diplôme universitaire approfondi de recherche en théologie (DUART) est un diplôme de l'Institut Catholique de Paris. Il s'adresse aux étudiants qui ne s'engagent pas dans une recherche doctorale, mais qui souhaitent avoir un diplôme de 3^{ème} cycle et acquérir une compétence complémentaire dans leur discipline. Ce diplôme peut aussi être envisagé comme première étape en vue d'une recherche doctorale ultérieure.

Les conditions d'admission et d'inscription sont identiques à celles de la thèse. Le programme est de une année universitaire pleines, soit 60 crédits. Le diplôme est donné lorsque le cursus est validé et le mémoire soutenu.

Le programme est défini dans le cadre de l'entretien de septembre avec le directeur du CED ou son représentant.

Le mémoire, d'environ 60 pages, doit permettre de vérifier les aptitudes de l'étudiant à :

- constituer une documentation (choix d'un corpus pertinent),
- traiter cette documentation dans une mise en forme raisonnée et ordonnée,
- analyser et interpréter de manière critique et prospective de cette documentation,
- esquisser une problématique théologique.

Comme pour un dépôt de sujet de thèse, un directeur est nommé, directeur que l'étudiant doit régulièrement rencontrer.

Une soutenance en présence d'un second lecteur permet d'évaluer le travail. Le diplôme est délivré avec un supplément au diplôme, la mention bien est requise pour poursuivre en thèse.

Conditions financières

1) Tarifs d'inscription en cursus

Par cursus les tarifs en euros par an sont les suivants :

Tarifs en euros année 2024-2025	Catégorie Campus Responsable	Tarif unique
Doctorat canonique en théologie toutes années sauf rédaction de thèse individuel	A	2 500
Doctorat canonique en théologie toutes années sauf rédaction de thèse institutions	A	3 100
Doctorat canonique en théologie année de rédaction de thèse individuel	A	1 400
Doctorat canonique en théologie année de rédaction de thèse institutions	A	2 100
Doctorat canonique en théologie - droit de soutenance (l'année de la soutenance)	A	400
Diplôme universitaire d'approfondissement de recherche en théologie individuel	A	2 500
Diplôme universitaire d'approfondissement de recherche en théologie institutions	A	3 100

Pour chaque cursus de catégorie A, il faut ajouter au tarif du cursus une contribution exceptionnelle « campus responsable » de 152 € par an. Cette contribution est destinée à financer l'accueil et la sécurité de tous les publics : contraintes liées à la mise en œuvre du plan Vigipirate, mise en place des mesures permettant le meilleur accueil et la bonne circulation des personnes en situation de handicap (infrastructures, personnels, formation des enseignants...).

Les cursus de catégorie B ne sont pas soumis à la contribution exceptionnelle « campus responsable »

L'accès à la bibliothèque est inclus dans le tarif du cursus.

2) CVEC

Les droits d'inscription pour la préparation des diplômes nationaux de licence, master ou doctorat (LMD) sont fixés chaque année au niveau national. Vous devez donc vous acquitter d'une cotisation vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 100 €.

3) Politique de bourses

Les personnes inscrites en cursus peuvent bénéficier des deux types de bourses¹⁶ suivants, financés par l'ICP : bourse de solidarité et bourse d'excellence.

¹⁶ Plus d'information sur le site internet de l'ICP, : Accueil / Vie du campus / Gestion du quotidien / Bourses

Ces bourses peuvent se cumuler avec les éventuelles bourses dites du CROUS qui sont versées dans le cas d'une inscription à une licence d'état.

4) **Tarif unique de 15€ de l'heure pour les auditeurs**

Les frais de bibliothèque : 95 € pour un an ou 55 € pour un semestre.



Annexes

Sommaire des annexes :

Annexe 1 : Caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription.

Annexe 2 : Coursus et crédits ECTS

Annexe 3 : Écoles et Universités partenaires

Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse (fin D1)

Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur

Annexe 6 : Critères d'attribution des mentions

Annexe 7 : Pôle-langues

Annexe 8 : Formulaire « Tiers payeur »

Annexe 9 : Règlement du Comité de suivi

Annexe 10 : Règlement du Collège doctoral de l'ICP

ANNEXE 1 : caractéristiques de la « Note brève » du dossier d'inscription

La note doit préciser :

0. Master soutenu ; Université ; Nom du directeur ; Titre du mémoire ; Date de soutenance ; Mention
Résumé de la démarche (maxi 8 lignes) Résumé des conclusions (maxi 8 lignes)

1. **Éléments matériels durant votre recherche doctorale :**

Combien d'années envisagez-vous de consacrer aux études doctorales ?
Aurez-vous d'autres activités durant cette période ? Pour quel pourcentage de temps ? Avez-vous des conditions matérielles qui vous permettent de vivre matériellement durant cette période ?

2. **Français, langues vivantes, langues bibliques :**

Comment jugez-vous votre compréhension et expression en français ? En dehors du français, quelles langues maîtrisez-vous ?
Pour chaque langue, préciser votre niveau de compréhension orale, d'expression orale, de compréhension écrite, d'expression écrite.
Si vous disposez d'un niveau officiel pour certaines langues, le préciser.

3. **Votre projet de recherche doctorale :**

Spécifiez le domaine dans lequel situer votre projet de recherche : théologie fondamentale ; théologie dogmatique (christologie, ecclésiologie, anthropologie, sacramentaire, ministères, etc.) ; exégèse (AT, NT) ; théologie morale ; liturgie ; œcuménisme ; théologie des religions ; théologie spirituelle, théologie des pratiques (pastorale, catéchèse, arts, etc.)...

4. **Exposez :**

- le problème qui suscite votre démarche de recherche (maxi 15 lignes),
- la question théologiquement posée en faisant référence à quelques auteurs dont vous avez lu des textes abordant votre question (maxi 1 page)
- l'intuition théologique qui vous motive pour vous engager dans cette recherche (maxi 15 lignes)
- la méthodologie et le corpus envisagés pour conduire cette recherche (10 lignes)

Avez-vous déjà parlé de votre projet à un professeur de l'ICP ? Envisageriez-vous une co-tutelle ou une co-direction ?

Avez-vous déjà participé à un colloque, donné une conférence, écrit un article sur votre projet de recherche ? Si oui, en fournir la liste.

ANNEXE 2 : cursus et crédits ECTS

D1	60 ECTS
UE 1 : Projet de recherche	40
UE 2 : Sclarité obligatoire : • Séminaire de recherche • Atelier de spécialité	16
UE 3 : Portfolio : • Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publications, engagements) • Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)	4
D2	60 ECTS
UE 1 : Rédaction de la thèse	40
UE 2 : Sclarité obligatoire : • Séminaire de recherche • Atelier de spécialité	16
UE 3 : Portfolio : • Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publications, engagements) • Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)	4
D3	60 ECTS
UE 1 : Rédaction de la thèse (validation de 100 pages de la thèse)	30
UE 2 : Soutenance de la thèse	10
UE 3 : Sclarité obligatoire : • Séminaire de recherche • Atelier de spécialité	16
UE 4 : Portfolio : • Activités de recherche et de valorisation (session de rentrée, colloques, publications, engagements) • Activités complémentaires (cours, atelier méthodologique, langues)	4

ANNEXE 3 : liste des Écoles et des Universités avec lesquelles le CED entretient des relations d'échange dans le cadre de ses réseaux internationaux.

Membres du réseau THEODOC (francophone en Europe) :

Faculté de théologie – Université catholique de Louvain – Louvain-la-Neuve – Belgique

Faculté de théologie – Université catholique de Lyon – France

Faculté de théologie protestante et de théologie catholique – Université Marc Bloch - Strasbourg – France

Fédération des Facultés de théologie protestante – Genève, Lausanne, Neuchâtel – Suisse

Faculté de théologie catholique – Université de Fribourg – Suisse

Institut Protestant de Théologie – Paris, Montpellier - France

Autres universités européennes

Sorbonne Université : École doctorale « Mondes antiques et médiévaux » (ED 1-22) – Paris - France

Faculté de Théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge – Paris -France

Université de Lorraine : École Doctorale Fernand Braudel (ED 411) – Metz - France

Université Catholique de Leuven (KU Leuven) – Leuven - Belgique

Universités en Amérique du Nord :

Faculté de Théologie de l'Université Laval – Québec - Canada

Département de Théologie de l'Université de Montréal - Canada

Universités en Amérique latine :

Pontificia Universidad Católica de Chile (PUC) – Santiago - Chili

Universidade Católica de Pernambuco (UNICAP) – Pernambuco - Brésil

Universités en Afrique :

Faculté de Théologie de l'Université de Yaoundé – Cameroun

Faculté de théologie de l'Université catholique du Congo – Kinshasa - RDC

ANNEXE 4 : présentation du dépôt de l'argument de thèse

Argument de recherche et de sujet de thèse (à l'issue de l'année D1)

La présentation et le contenu de l'argument de recherche et de thèse ont été précisés lors du Conseil d'organisme du CED le 8 novembre 2018. La grille d'appréciation, que le Directeur de thèse complète lors du dépôt de l'argument de recherche et de sujet de thèse et que la Commission doctorale utilise comme un des éléments de sa délibération, a été revue lors du Conseil d'organisme du CED du 31 mars 2021.

C'est à l'issue de la première année dite D1 que le doctorant doit déposer son argument de thèse en mai ou en septembre de l'année universitaire.

Cet argument se présente matériellement comme suit : Il doit être rédigé en français, il doit être **d'une longueur de 10 à 15 pages (pas au-delà)**, dactylographiées (times roman 12, interligne 1,5), bibliographie comprise. Les notes de bas de pages doivent impérativement être présentées selon les standards en vigueur.

Cet argument doit tout d'abord donner une présentation du sujet et de la question en précisant la discipline, l'hypothèse de recherche, et en proposant un titre pour la recherche envisagée. La formulation de l'hypothèse doit permettre de repérer la question que le doctorant veut instruire, voire démontrer. Le doctorant doit faire preuve de sa capacité à argumenter et doit montrer que son utilisation des concepts théologiques est ajustée à la question qu'il entend traiter.

Cette hypothèse doit être resituée dans son contexte. Ainsi, il convient de présenter un premier état de la recherche actuelle en lien avec l'hypothèse envisagée. A ce stade, si le *status quaestionis* demeure à l'état partiel, il doit néanmoins indiquer les grandes lignes de recherche et les axes de débats dans lesquels l'hypothèse s'insère.

A partir de l'hypothèse et de son *status quaestionis*, un premier corpus de recherche doit être proposé. Les points délicats dans la définition du corpus doivent être évoqués et il est souhaitable que quelques arguments permettent une première justification de la délimitation de ce corpus.

Via le *status quaestionis* et le corpus, une première version de la bibliographie sera établie distinguant les sources premières et les commentaires. Elle doit permettre de repérer la culture théologique et la culture générale du doctorant. Elle doit être raisonnable et être le résultat réaliste du travail d'une première année. Son caractère international doit apparaître dès ce stade. Sa présentation doit impérativement respecter les standards en vigueur.

Une méthodologie de recherche doit être envisagée et le document montrer la cohérence entre méthode, hypothèse et corpus. Si des moyens méthodologiques spécifiques sont nécessaires, notamment dans le cas d'un travail faisant appel à plusieurs disciplines, le doctorant doit faire part de sa réflexion à ce sujet, notamment sa manière de prendre en compte les diverses épistémologies.

Un premier échéancier du programme de recherche doit être fourni. Il sera jugé sur son réalisme en même temps que son engagement ; il n'est évidemment pas question de fournir, à ce stade, de 'plan de thèse' ; l'échéancier de recherche doit clairement manifester que le doctorant est prioritairement aux études.

Quatre semaines avant la date de la Commission doctorale, ce document non agrafé doit être communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation et la page de garde datée et signée (cf. grille d'évaluation et page de garde ci-jointe). Il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

Un exemplaire de la « Charte de la thèse » de l'Ecole doctorale a été remis au candidat lors de son inscription. Il doit la signer, la faire signer à son Directeur de thèse en 4 exemplaires et la communiquer au secrétariat du CED, dès lors que la Commission doctorale a accepté son argument de recherche.

THEOLOGICUM

Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses

CED - CYCLE DES ÉTUDES
DU DOCTORAT

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS THEOLOGICUM
FACULTE DE THEOLOGIE CYCLE DES ETUDES DU DOCTORAT

(Prénom et NOM)

ARGUMENT DE THESE SOUMIS
A L'APPROBATION DE LA COMMISSION DOCTORALE.

PROJET DE THESE

(TITRE)

Directeur de recherche : _____

Date :/...../.....

ANNEXE 5 : Grille d'évaluation du directeur

Évaluation de l'argument de thèse par le directeur

Nom et Prénom de l'étudiant : _____

Directeur de thèse : _____

Pour chacun des items, évaluez le degré de compétence dont témoigne l'argument déposé :

	Excellent	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Comprendre les concepts clés et des enjeux principaux de son domaine de recherche					
Établir un <i>status quaestionis</i> adapté à la question traitée					
Se référer à des sources appropriées et les traiter avec méthode					
Analyser un texte et repérer ses niveaux d'argumentation					
Construire une problématique théologique					
Argumenter de manière cohérente en distinguant les convictions des raisons					
Délimiter un corpus adapté et réaliste					
Maîtriser les moyens méthodologiques nécessaires à la recherche					
Structurer son propos					
S'exprimer avec clarté, précision et synthèse					

Selon vous, quelles sont les qualités et les limites qui déterminent la capacité du doctorant à réaliser une thèse en théologie ?

.....

.....

.....

Date et signature :

ANNEXE 6 : critères d'attribution des mentions

Doctorat canonique en théologie.
Critères pour l'attribution des mentions.

On cherche à combiner dans la mention deux critères : la scientificité du travail (y compris la maîtrise des outils de la discipline) et l'apport à la recherche. Le tableau ci-dessous, donné à titre indicatif, permettra d'estimer le travail, sachant que le jury reste souverain.

Mention latine	Estimations
<i>Summa cum laude</i> :	Dissertation doctorale de très haut niveau scientifique, qui constitue un apport décisif à la recherche
<i>Magna cum laude</i> :	Dissertation doctorale de haut niveau scientifique, qui constitue un apport significatif à la recherche
<i>Cum laude</i> :	Dissertation doctorale de bon niveau scientifique, dont l'apport à la recherche reste limité
<i>Bene probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique moyen, sans véritable apport à la recherche
<i>Probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique faible, qui traite de questions déjà défrichées sans aucun apport à la recherche

L'exigence de publication appartient au diplôme canonique ; c'est pourquoi, il est demandé au jury de formuler une recommandation de publication :

- Publication de la thèse, avec remaniements que le directeur de la thèse communiquera à l'étudiant dans les semaines après la soutenance, en fonction des recommandations formulées au cours de la soutenance par les membres du jury.
- Publication d'un article d'au moins 35 000 signes et avec un appareillage critique significatif, dans une revue scientifique et devant porter sur la partie principale de la thèse.

La publication doit être faite sous quatre ans à compter de la date de soutenance.

ANNEXE 7 : Pôle Langues

Motivation :

L'évolution de nos sociétés et le développement des communications et des échanges conduisent chacun à devoir parler plusieurs langues vivantes. Au vu de la place de l'anglais dans le monde du XXI^e siècle, il devient obligatoire qu'un futur docteur en théologie maîtrise cette langue aussi bien parlée qu'écrite. Le CED a donc inclus à son programme la formation générale à l'anglais, en dehors des aspects spécifiquement théologiques.

Nota : il peut être utile, en fonction du corpus travaillé pour le doctorat, que d'autres langues vivantes soient à acquérir, sans parler des langues anciennes bibliques et patristiques. Toutefois, ce n'est pas l'objet du Pôle-Langues, les langues bibliques relèvent de l'ELCOA et les langues théologiques de cours spécifiques.

Organisation :

Au sein de l'université, c'est la Faculté des Lettres qui est chargée de l'organisation et du suivi du Pôle-Langues. Ce Pôle suit chaque année près de 2000 étudiants de toutes les facultés de l'Institut Catholique de Paris.

Le niveau de chacun est déterminé par un test accessible sur Internet. C'est l'assistante pédagogique du CED qui donne accès à ce test en fonction du contrat d'études. Le niveau détermine le groupe auquel le doctorant participe. Il est recommandé de faire le test dès le contrat d'études fixé pour que le secrétariat du CED puisse inscrire les doctorants de manière fluide.

En anglais, les cours assurés concernent les niveaux de A2.1 à C2. Il est demandé de faire cette formation en anglais pendant les 4 premières années de la scolarité doctorale de sorte de progresser de manière significative.

Il est convenu que pour les doctorants de théologie les tranches horaires sont soit le jeudi de 14h à 16h ou de 18h à 20h soit le vendredi de 12h à 14h.

Les cours sont hebdomadaires sur 12 semaines par semestre. L'assiduité est absolument requise (cf. la brochure de la Faculté de Lettres, Pôle langues).

La validation se fait selon le processus du contrôle continu. Il est demandé d'être étudiant validant. Il est possible à terme d'envisager de préparer un examen de certification (TOEFL, TOEFL-IELTS, Cambridge Certificate).

Remarque pour 2024-2025 :

Cette formation en anglais est obligatoire pour les étudiants de D1, en prenant toutefois en considération le cas des étudiants non-francophones et le cas des doctorants en exégèse ou en patristique qui doivent d'abord être à niveau pour les langues bibliques et patristiques.

Cette formation est recommandée à tous les doctorants.

ANNEXE 8 : Formulaire « Tiers payeur »



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

Secrétariat Universitaire

PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS PAYEUR 2023/2024

1 Remplir lisiblement l'imprimé ci-dessous en indiquant l'intitulé exact de l'établissement payeur où la facture devra être envoyée

2 Une fois rempli et signé, ce document est à téléverser sur votre compte sesamICP

Organisme : _____

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Signature du responsable de l'organisme

Cachet de l'établissement **obligatoire**

Prend en charge les frais de scolarité de l'étudiant suivant :

Nom et Prénom

Numéro d'étudiant ICP

S'inscrivant à la formation :
précisez l'intitulé exacte de la formation

dépendant de l'organisme :

ex : précisez l'organisme de
l'institut catholique dont dépend
votre formation (ex : theologicum, IER,
faculté des lettres.....)

Fait à _____ le _____

Ce document ne doit pas être utilisé en cas de demande de prise en charge par la formation professionnelle

icp.fr

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Tél. 33 (0)1 44 39 52 25 - Fax 33 (0)1 44 39 84 59 - Courriel : secretariat.universitaire@icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

RÈGLEMENT DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT DU COLLÈGE DOCTORAL DE L'ICP

Le comité de suivi est défini par le nouvel arrêté ministériel du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

OBJECTIF DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT

L'objectif du comité de suivi individuel du doctorant est double :

- 1) Évaluer les conditions de sa formation et les avancées de la recherche du doctorant ;
- 2) S'assurer que les conditions sont réunies pour que le doctorant puisse poursuivre sereinement son travail, notamment en repérant les éventuelles difficultés relatives aux conflits possibles entre le doctorant et son entourage au sein de l'établissement, aux différentes formes de discrimination, au harcèlement moral ou sexuel, et aux agissements sexistes qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le comité de suivi individuel du doctorant rend un avis favorable ou défavorable à la réinscription en thèse. Pour les réinscriptions en quatrième année ou plus, l'avis favorable du comité de suivi individuel du doctorant est nécessaire à la réinscription.

En cas de conflit d'intérêts avec des membres du corps professoral, le comité de suivi individuel du doctorant peut également contacter le directeur du collège doctoral, qui prendra alors contact avec le doctorant et la direction de la thèse pour envisager des suites à donner.

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT

Le comité se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. Cette réunion se déroule entre mai et juin. Pour les doctorants se réinscrivant en quatrième année ou plus, il peut se réunir jusqu'à la fin du mois de septembre. Le comité de suivi individuel du doctorant peut se réunir en distanciel.

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI DU DOCTORANT :

Le comité de suivi est composé de deux experts, HDR ou non, ne participant pas à la direction du travail du doctorant :

Un expert spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse,

Un expert non spécialiste au domaine de recherche du travail de la thèse.

Si possible, l'un des deux experts est extérieur à l'établissement.

Le directeur du cycle d'études doctorales concerné ne peut être membre du comité de suivi individuel du doctorant.

Le comité de suivi individuel du doctorant est constitué par le directeur du cycle d'étude doctoral concerné. Le doctorant est informé de la composition du comité de suivi individuel du doctorant au moins 10 jours à l'avance et peut faire par écrit les objections qui lui semblent nécessaires.

DÉROULÉ DU COMITÉ DE SUIVI :

Une phase préparatoire consiste en la constitution du dossier de présentation des travaux. Le doctorant peut fournir divers documents au comité de suivi (articles, manuscrit provisoire de la thèse, etc.).

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes :

- 1) Présentation de l'avancement des travaux et discussions en s'appuyant sur le dossier de présentation (à cette étape, la présence de la direction de thèse est facultative) ;
- 2) Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse ;
- 3) Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant ;

Les étapes 1) et 2) peuvent être réalisées dans une même rencontre.

RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DU DOCTORANT

À l'issue des rencontres statutaires, les deux experts extérieurs établissent et co-signent le rapport. Chaque étape y fait l'objet d'un compte-rendu. Il émet un avis sur la réinscription en thèse du doctorant (cf. modèle). Un avis défavorable doit être dûment motivé. Il doit faire l'objet d'une discussion approfondie avec la direction de thèse.

Le rapport du comité de suivi doit être joint au dossier de réinscription.

Le rapport est ensuite transmis au directeur du cycle d'études doctorales concerné. Celui-ci le transmet au doctorant et au directeur de thèse.

ANNEXE 10 :



Direction
de la Recherche
et du Collège doctoral
Unité de recherche « Religion, Culture et Société »

Règlement du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris

Version adoptée lors du Conseil du Collège doctoral du 17 juin 2019

Ce texte présuppose le Règlement de l'Unité de Recherche adopté le 14 mai 2019 en Conseil scientifique de l'Institut Catholique de Paris.

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est organiquement lié à l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », qui concourt à la formation des docteurs, les prépare à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit canonique, de l'histoire, des lettres et langues, des sciences de l'éducation, de la philosophie, des sciences sociales, de la théologie, ainsi qu'à leur insertion professionnelle.

L'Unité de Recherche (UR) « Religion, Culture et Société » a fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 juillet 2014, conduisant à l'attribution en 2015 d'un numéro d'équipe d'accueil (EA 7403). Cet agrément était valable pour la durée de contractualisation de l'Institut Catholique de Paris avec l'État (jusqu'en 2018). Il est révisé pour la nouvelle période de contractualisation de 5 ans (2019-2023). Il avalise la structure de l'UR, qu'il conviendra d'évaluer, et éventuellement de réformer au terme de la période. L'UR fera l'objet d'une évaluation spécifique au terme de ce contrat.

Le règlement de l'UR a été validé en Conseil de l'UR du 14 mai 2019. Il repose sur les critères donnés par l'agence publique d'évaluation de la recherche en France, par l'AVEPRO et sur les statuts canoniques de l'ICP.

1. Le Collège doctoral de l'ICP et l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

- 1.1. L'Unité de Recherche est habilitée, par l'État, à accueillir et former des doctorants.
- 1.2. Le Collège doctoral est l'instance reconnue de cette formation. L'accompagnement pédagogique des doctorants est confié à des cycles d'études doctorales dont la délimitation correspond à celle des facultés de l'ICP.
- 1.3. La reconnaissance de l'UR comme lieu de formation doctorale lui permet d'établir des accords-cadres avec différentes écoles doctorales, permettant la soutenance des thèses. Le chef d'établissement (Recteur de l'ICP) est le signataire de ces accords dont le directeur de l'UR a la charge d'établir les termes.

2. Le Collège doctoral et les cycles d'études doctorales

Le Collège doctoral bénéficie de l'expertise scientifique des pôles de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

Les missions du Collège doctoral doivent être distinguées des missions confiées aux cycles d'études doctorales des différentes disciplines.

2.1. Missions du Collège doctoral¹

2.1.1. Le Collège doctoral propose et valide des dispositions communes pour la formation doctorale. Ces dispositions concernent :

- l'établissement d'une charte de la thèse qui s'applique dans les différents cycles d'études doctorales et précise les différentes étapes de la formation doctorale (admission, commission doctorale de fin de D1, évaluation de fin de D5, conditions requises pour la prolongation de la formation doctorale, responsabilités propres du directeur de thèse).
- l'organisation, en octobre chaque année, d'une semaine méthodologique, destinée à tous les doctorants, afin de leur apporter des outils méthodologiques et des savoir-faire facilitant leur travail d'écriture et leur familiarité avec les outils documentaires.
- l'organisation, autant que de besoin, de séminaires transversaux sur des thèmes d'intérêt commun pour les doctorants.

2.1.2. Le Collège doctoral s'assure de la qualification des directeurs de thèse : l'habilitation à diriger des recherches ou le titre de Professeur après obtention du *nihil obstat* canonique sont requis pour assurer la direction des thèses. D'autres Docteurs peuvent, exceptionnellement, assurer l'accompagnement de thèses, sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales et du doyen de la Faculté concernée, et après accord du Conseil du Collège doctoral (voir l'article 16 de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat). Cet accord n'est pas requis pour les maîtres de conférences assurant une direction conjointe avec un co-directeur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches.

2.1.3. Il a mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir et de développer des liens avec des universités partenaires, françaises et étrangères, en vue du maintien et du développement des conventions concernant la formation doctorale et la soutenance de thèses.

2.1.4. Il veille à la participation de doctorants aux projets de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

2.1.5. Il encourage la mobilité étudiante des doctorants pour des séjours de recherche à l'étranger, et la soutient financièrement en vue de leur participation à des colloques de recherche.

2.1.6. Il cherche à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Il participe à la mise en place du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

2.1.7. Il veille à la libre circulation des doctorants entre les différents cycles d'études doctorales pour qu'ils puissent bénéficier des séminaires utiles à leur recherche.

2.1.8. Il permet la mise en place d'une procédure de concertation entre les différents cycles d'études doctorales en vue d'une information réciproque sur les programmes et l'intégration dans la programmation de ces cycles d'éventuels séminaires organisés par les Chaires ou Instituts de recherche.

¹ La description de ces missions prend en compte les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale.

2.2. Rôles et responsabilités des cycles d'études doctorales

2.2.1. Responsabilités des cycles d'études doctorales

Les cycles d'études doctorales qui, ensemble, constituent le Collège doctoral, appartiennent, d'autre part, aux différentes facultés de l'Institut Catholique de Paris. Ils ont la charge de la définition des programmes et de la formation scientifique des doctorants dans leurs disciplines. Les procédures pédagogiques de chacun des cycles d'études doctorales sont harmonisées avec la Charte de la thèse, commune à l'ensemble du Collège doctoral.

2.2.2. Nominations des responsables de cycle d'études doctorales

Les responsables de cycle d'études doctorales sont élus en fonction des règlements intérieurs des différentes facultés. Le Doyen de chaque faculté soumet le nom de la personne pressentie au directeur du Collège doctoral, avant de procéder aux différentes étapes de la nomination. L'accord de ce dernier est requis.

2.2.3. Collation des diplômes

Les facultés ecclésiastiques sont habilitées à délivrer des doctorats canoniques dans leurs différentes spécialités. En ce qui concerne les diplômes d'Etat ou les diplômes d'universités étrangères, leur attribution s'effectue dans le cadre de conventions ou d'accords-cadres établis entre d'une part, le Collège doctoral, et d'autre part, des écoles doctorales françaises ou des universités étrangères. Les relations avec les écoles doctorales françaises et avec les universités étrangères sont de la compétence de la direction du Collège doctoral et de la direction de l'établissement.

2.3. Responsabilités pédagogiques des cycles d'études doctorales constituant le Collège doctoral

2.3.1. Missions des cycles d'études doctorales

- ils assurent l'inscription des doctorants
- ils ont la charge d'évaluation des doctorants
- ils définissent, dans chaque spécialité, le programme de la formation doctorale
- ils veillent à la mise en œuvre de la Charte de la thèse

2.3.2. Coordination entre les cycles d'études doctorales et le Collège doctoral

Les directeurs de cycle d'études doctorales veillent à :

- informer, chaque année, la direction du Collège doctoral de l'état des inscriptions,
- inscrire les doctorants à la semaine méthodologique du Collège doctoral,
- transmettre les informations et inscrire les doctorants aux séminaires transversaux organisés par le Collège doctoral,
- transmettre aux étudiants les informations concernant des formations qui leur sont ouvertes ou proposées en dehors des cycles d'études doctorales,

- informer la direction du Collège doctoral du résultat des commissions doctorales organisées en fin de première année d'études doctorales,
- informer la direction du Collège doctoral des départs d'étudiants en cours de formation,
- transmettre à la direction du Collège doctoral les rapports de thèse précédant la soutenance, ainsi qu'une copie de la demande de visa rectoral, l'avis de soutenance, l'attestation provisoire de soutenance.

2.4. Ouverture d'un cycle d'études doctorales

Dans le cas où une Faculté de l'Institut Catholique de Paris envisage l'ouverture d'un cycle d'études doctorales, le directeur du Collège doctoral est saisi par le Doyen de la Faculté concernée et vérifie l'existence d'un corps enseignant qualifié et suffisant. Il transmet au Recteur un avis (favorable ou défavorable).

3. Direction du Collège doctoral

Le directeur du Collège doctoral est le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ». Il doit être professeur. Il est nommé par le Recteur de l'Institut Catholique de Paris. Un vote consultatif du Conseil scientifique de l'Institut Catholique de Paris est requis avant sa présentation au Conseil d'université. Son mandat est d'une durée de trois années, renouvelable. S'il est Vice-Recteur chargé de la recherche, sa nomination procède d'une élection par l'Assemblée générale des évêques fondateurs de l'ICP. Sa nomination nécessite un *nil obstat* de la Congrégation de l'Education catholique.

Le directeur du Collège doctoral préside le Conseil du Collège doctoral et réunit la commission d'attribution des bourses du Collège doctoral. Il est garant de la mise en œuvre des missions spécifiques du Collège doctoral.

Il a la responsabilité d'arbitrer les dossiers que lui confient, à cet effet, les directeurs de cycle d'études doctorales.

4. Conseil du Collège doctoral

4.1. Composition

Le Conseil du Collège doctoral est composé des membres suivants :

- le Vice-Recteur chargé de la recherche ;
- le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » et du Collège doctoral qui préside le Conseil, au cas où celui-ci serait différent du Vice-Recteur à la Recherche ;
- les doyens des facultés de l'ICP ayant un cycle d'études doctorales ;
- les directeurs des cycles d'études doctorales ;
- l'ingénieur de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » ;
- un représentant du personnel administratif : le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral ;
- le directeur des bibliothèques ;
- les membres élus : les représentants étudiants des cycles d'études doctorales, élus par leurs pairs chaque année ;
- les membres nommés : au maximum 6 personnalités françaises ou étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques, représentés par le Collège doctoral de l'ICP. Toutes sont nommées par le Recteur, sur proposition du directeur du Collège doctoral, pour une durée de 3 ans ;

- un ou des membres invités parmi les responsables des études doctorales des Ecoles Supérieures Professionnelles de l'ICP.

4.2. Rôle et fonctionnement

Le Conseil du Collège doctoral a pour responsabilités :

- d'assister le directeur dans sa tâche de préparation des missions transversales du Collège doctoral, en tenant compte simultanément des besoins des doctorants, des besoins et des missions de l'Eglise ainsi que des évolutions de la recherche et du monde socio-économique,
- de veiller à la qualité du programme d'acquisition de la documentation scientifique et des moyens de travail mis à la disposition des doctorants,
- de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la thèse,
- d'évaluer la semaine méthodologique du Collège doctoral et les éventuels séminaires transversaux,
- d'harmoniser le règlement des différents cycles d'études doctorales et de se saisir des éventuelles difficultés pédagogiques pouvant apparaître dans les cycles, pour aider à y apporter une solution,
- d'apporter, si nécessaire, des amendements à la Charte de la thèse.

Ses activités sont coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP.

Le Conseil du Collège doctoral se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du directeur.

4.3. La Commission d'attribution des bourses du Collège doctoral

Elle réunit les directeurs des cycles d'études doctorales et les doyens des Facultés, ainsi que le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral, sous la présidence du directeur du Collège doctoral.

En dehors des réunions du Conseil du Collège doctoral, cette commission assiste son directeur dans l'attribution de bourses doctorales, pour aider les doctorants de l'Institut Catholique de Paris à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat. Elle se réunit deux fois par an.

5. Les comités de suivi individuel des doctorants

En fin de première année et avant chaque nouvelle inscription, un comité de suivi individuel se réunit.

Le comité est composé du doctorant, du directeur de thèse, d'un expert extérieur à la direction de la thèse concernée spécialiste du domaine de recherche et d'un expert non spécialiste du domaine de recherche, lesquels ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse.

Le comité de suivi individuel est constitué par le directeur de thèse en accord avec le doctorant. Le directeur de thèse communique la composition du comité de suivi individuel à la direction du cycle d'études doctorales concerné et au directeur du Collège doctoral. Le formulaire qui établit le comité de suivi individuel est signé par le directeur de thèse, le doctorant, le directeur du cycle d'études doctorales concerné et les deux experts extérieurs.

Le comité de suivi individuel se déroule en trois temps distincts : dans le premier, le doctorant présente son rapport d'activité ; dans le deuxième, le doctorant s'entretient avec les experts en l'absence du directeur de thèse ; dans le troisième, les experts s'entretiennent avec le directeur de thèse en l'absence du doctorant.

À l'issue des rencontres statutaires, les deux experts extérieurs établissent et co-signent le rapport et le transmettent au doctorant, au directeur du cycle d'études doctorales concerné. Celui-ci le transmet au doctorant et au directeur de thèse.

L'Institut Catholique de Paris est un Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) reconnu comme tel par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du gouvernement français (BOESR n°45 du 7 décembre 2015 renouvelée au BOESR N° 47 du 20 décembre 2018)

Le doctorat canonique de théologie y est préparé dans le cadre de l'Équipe d'Accueil 7403 au sein de l'Unité de recherche « Religion, culture et société » reconnue par l'État français et évaluée par le HCERES (<https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/rcs-unite-de-recherche-religion-culture-et-societe>).